

# Conditions de nos prestations

## Attestation permis de construire

- La prise d'informations sur le projet de construction, l'analyse du bâtiment et des ponts thermiques.
- Le conseil afin de tendre vers une isolation continue et performante.
- L'analyse et le conseil sur les systèmes énergétiques.
- La modélisation réglementaire du bâti et des systèmes.
- Le bilan thermique et l'analyse des critères RT 2012 et des solutions techniques.
- La délivrance de l'attestation au stade du permis de construire et la fiche de synthèse résumant cette phase.

## Attestation fin de chantier

- La validation de l'ensemble des critères RT 2012.
- Les mises à jour éventuelles du calcul réglementaire compte tenu de la mise en oeuvre.
- La fourniture des certificats et documentations techniques attestant des performances systèmes.
- La délivrance du récapitulatif standardisé d'étude thermique et du rapport d'étude final.

## Etude de déperditions

- La modélisation du bâtiment reprenant la définition de l'enveloppe et du système de ventilation.
- Le calcul réglementaire selon la norme NF EN ISO 12831 permettant la détermination des déperditions pièces par pièces ainsi que la puissance de chauffage.
- Le rapport récapitulatif les résultats afin de dimensionner le réseau de chauffage (émetteurs et global).

## Test d'étanchéité intermédiaire et final

- Une intervention sur site de notre opérateur partenaire certifié à réaliser des mesures de perméabilité à l'air sur des bâtiments.
- Une réunion de démarrage de chantier et des préconisations de mise en oeuvre afin d'obtenir une étanchéité à l'air performante. Remise d'un compte-rendu synthétique à la suite de cette réunion.
- La recherche de fuites sur l'ensemble du bâti. l'utilisation d'une caméra thermique sous réserve de conditions climatiques acceptables.
- Des échanges téléphoniques et électroniques avec l'opérateur afin d'assurer le bon déroulement du chantier.
- La mise en place du dispositif de mesure et la réalisation du test de perméabilité.
- La délivrance du rapport du test de perméabilité à l'air sous format informatique (PDF) 24h suivant la mesure.